Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260330-D_7_30_03_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 30 Mars 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 26/03/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BUHOT Caroline (quitte la salle de 21h15 à 21h16), CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DESBOIS Jessica (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

Excusée : BARRET Agathe

A été nommé secrétaire : CANO Alexandre (article L.2121-15 du CGCT)

007 – Administration générale - SPLA Territoires publics – Désignation du représentant de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA et du représentant au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics

Rapporteur : Madame le Maire

La Commune de CHEVAIGNÉ est actionnaire de Territoires Publics, Société Publique Locale d'Aménagement.

Les Communes actionnaires doivent désigner de nouveaux représentants auprès des instances de Territoires Publics.

La Commune étant actionnaire à 0,99 % du capital, elle n'a pas la possibilité d'être directement représentée au Conseil d'Administration.

Le Conseil municipal doit désigner un représentant de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA et un représentant au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics.

Madame Caroline BUHOT se porte candidate.
Elle ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260330-D_7_30_03_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de désigner Madame Caroline BUHOT, pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de Censeur ;

– de désigner Madame Caroline BUHOT pour assurer la représentation de la Commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 30 Mars 2026.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,
Alexandre CANO

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 8 Avril 2026
et Publication le : 8 Avril 2026